

MAIRIE DE SAINT AMANS DU PECH 82150

République Française, Département de Tarn et Garonne

Tél : 05.63.95.21.91

e.mail : mairie@st-amans-du-pech.fr

2026/002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20 mars 2026

Objet : Fixation du nombre et élection des Adjoints

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Jérôme LUSSAGNET, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : BILLIEZ Aurélie, COMBEDOUZOU Cécile, DAL ZOVO Corine, DUTHEIL Richard, GREGOIRE Cédric, HAFDI Omar, JEAN Claire, LUSSAGNET Jérôme, MERLY Julien, TAILLADE Gilles, THOMPSON Annick.

Excusés : /.

Secrétaire de séance : THOMPSON Annick.

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur Jérôme LUSSAGNET, proclamé Maire prend la présidence.

Il rappelle à l'assemblée qu'aux termes des articles L.2122.1 et L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints qui ne peut dépasser pour la commune le nombre de trois adjoints.

Il y a lieu de décider du nombre d'adjoints à élire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire, à l'unanimité, le nombre de trois adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

A l'issue du premier tour de scrutin, sont élus :

- **Monsieur Gilles TAILLADE, premier Adjoint ;**
- **Madame Claire SALOMON épouse JEAN, deuxième adjointe ;**
- **Monsieur Julien MERLY, troisième Adjoint.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Saint Amans du Pech, le 20 mars 2026.

**La secrétaire de séance,
Annick THOMPSON.**



**Le Maire,
Jérôme LUSSAGNET.**

